



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Voies navigables

Question écrite n° 3967

Texte de la question

M Michel Jacquemin attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, charge des transports routiers et fluviaux, sur la poursuite du projet de liaison fluviale Rhin-Rhône. Le projet de liaison fluviale à grand gabarit entre le Rhin et le Danube avance régulièrement et sera achevé en 1992. En France, le contrepoids géopolitique et économique nécessaire est la liaison entre le Rhin et le Rhône. Six septièmes sont réalisés et financés, le reste est déclaré d'utilité publique, concédé à la Compagnie nationale du Rhône, inscrit au schéma directeur des voies navigables, approuvé par tous les présidents de la Cinquième République, relancé par les décisions du 30 juillet 1987, soutenues par l'ensemble des régions concernées qui ont accepté leur participation financière sous condition qu'elle vise une partie de la liaison et non des sections indépendantes ; pourtant, cette liaison apparaît en panne depuis l'installation du nouveau Gouvernement qui a cru bon de confier une mission de retardement sur le financement à Mme Chassagne. Il lui demande quand les travaux commenceront enfin sur le terrain, le retard n'ayant que trop duré et mettant en péril l'existence même de la Compagnie nationale du Rhône, outil d'aménagement à la valeur reconnue internationalement.

Texte de la réponse

Reponse. - La réunion des ministres qui a eu lieu le 30 juillet 1987 avait effectivement prévu un certain nombre de mesures parmi lesquelles la réalisation d'une première section Laperrière-Tavaux de la liaison Rhin-Rhône. La compagnie nationale du Rhône, concessionnaire de la liaison, devait en assurer la construction, le financement incombant à l'Etat avec l'aide des collectivités territoriales. Toutefois le financement n'ayant pas été mis en place au moment de la décision, il convient avant de confirmer l'engagement de ce tronçon de s'assurer de la possibilité de dégager les fonds nécessaires. C'est pourquoi le nouveau Gouvernement a décidé de confier à Mme Chassagne une mission en vue d'étudier tous les moyens susceptibles d'apporter une solution au problème que soulève le financement des infrastructures des voies navigables. Une meilleure prise en compte par tous les partenaires des intérêts multiples de la voie d'eau devrait permettre une approche renouvelée des problèmes de financement et un examen de toutes les possibilités de contribution de ses bénéficiaires directs ou indirects. Mme Chassagne remettra son rapport dans les prochains jours.

Données clés

Auteur : [M. Jacquemin Michel](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3967

Rubrique : Transports fluviaux

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2891